

APPEL A BENEVOLES

Nous lançons un appel à bénévoles dans le cadre :

-Des illuminations des Calvaires qui auront lieu le 3, 4 et 5 Août 2018.

-Manifestations pour la lutte contre la Mucoviscidose le 28/09/2018 à Guéhenno pour encadrer un rassemblement scolaire et le 29/09/2018 à Bignan pour la virade.

Merci de vous manifester en mairie.

**Pensons à nos voisins !****Extrait de l'arrêté préfectoral du 26 juin 1990 modifié le 7 décembre 2001**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

**Transports scolaires 2018/2019 Inscriptions****Transport Scolaire**

Rentrée 2018
2019

**Inscriptions/tarifs**

Dossier complet à retourner pour le
VENDREDI 01 JUIN 2018

Pour une 1^{ère} inscription, tous les documents sont
téléchargeables sur le site internet :

www.centremorbihancommunaute.bzh

Inscriptions et renseignements auprès de :
Centre Morbihan Communauté - Service Transports Scolaires -
Chemin de Kermarec - BP35
- 56 150 BAUD - 02 97 39 11
91 -
transportscolaire@cmc.bzh

Du lundi au vendredi de 9h
à 12h et de 13h30 à 17h30

Permanence pour les règlements :

le lundi 27 août de 9h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h à
la maison des
services publics, 27 rue de
Rennes.

SAINT JEAN-BRÉVELAY
SAMEDI 19 MAI - 20H
Salle du Vertin

LOTO
Animé par Solange

1er lot : bon d'achat 1000€
2ème lot : bon d'achat 600€
3ème lot : bon d'achat 400€
4ème lot : bon d'achat 200€
5ème lot : bon d'achat 150€
6ème lot : bon d'achat 120€
7ème lot : bon d'achat 100€
8ème lot : bon d'achat 90€
9ème lot : bon d'achat 80€
10ème lot : bon d'achat 70€
Et de nombreux autres lots

Buvette
Gateaux
Sandwiches

Bons d'achat Lecteur et poniers gamis - Lots à tous les ex oequis

3€ la carte
8€ le carton de 3
15€ le carton de 6 (+1 gratuite)
20€ le carton de 8 (+1 gratuite)

Organisé par l'association Dans tous les sens

L'association
"Dans tous les sens"

Le Concert Annuel des Elèves

2017-2018
SAMEDI 20 MAI - 19h30
SALLE DES FÊTES DE BIGNAN

Guitare - Piano - Batterie - Percussions - Violon - Clarinette
Saxophone - Trompette - Accordéon diatonique

EXPOSITION ARTS PLASTIQUES I

ENTRÉE GRATUITE !

A venir...

Le 19/05/2018 : LOTO organisé par Dans Tous Les Sens à Saint Jean Brévelay salle du Vertin.

Le 26/05/2018 : Concert annuel des élèves de DANS TOUT LES SENS à 19h30 à la Salle des fêtes de Bignan.

Le 16/06/2018 : La Saint Jean à la Ville Martelle.

Le 17/06/2018 : LOTO de l'APEL du RPI Billio-Guéhenno à la salle des sport de Guéhenno.

Le 23/06/2018 : Kermesse du RPI Billio-Guéhenno à l'école Saint Anne puis repas le soir à la salle des fêtes du Roiset.

Le 30/06/2018 : Concert randonnées du Patrimoine à la salle des fêtes du Roiset.

Le 30/06/2018 LOTO Guéhenno Moto Verte à la salle des sport de Guéhenno.

Du nouveau à Guéhenno**SALON DE COIFFURE**

Les travaux touchent à leur fin, et vont laisser la place à l'aménagement. **Le salon de coiffure ouvrira le 18 juin 2018.**



Si vous aussi vous souhaitez faire passer une information dans « Le P'tit Djeuvno » n'hésitez à venir vous manifester en mairie.

Le P'tit Djeuvno**Mot du Maire**

Ce mois de mai est marqué par le déroulement des cérémonies patriotiques.

D'abord, celle du 8 mai avec les dépôts de gerbes et lecture de la lettre de la secrétaire d'Etat aux armées près des monuments aux morts de Guéhenno puis de Billio comme traditionnellement.

L'inauguration de la rue de la France Libre s'est déroulée le dimanche 13 mai. A 10 heures, une cérémonie religieuse a eu lieu dans notre église. Avec Mr Oillo, délégué départemental de la Fondation de la France Libre, nous sommes allés déposer un bouquet de fleurs sur la tombe du parachutiste Le Guyader Jules qui trouva la mort non loin du village de Chateauneuf ; il fut d'abord enterré dans le jardin du meunier Jean Le Pallec avant d'être inhumé dans le cimetière.

Nous avons été rejoints par Mr le sous-préfet et Mme la députée pour l'inauguration officielle de la rue baptisée "rue de la France Libre".

Face au monument aux morts, nous avons tous rendus hommage à ces hommes et femmes qui avaient choisi de faire face à l'ennemi, chacun à leur manière. Suite aux discours, les enfants du RPI ont chanté deux chansons en mémoire de tous ces héros. Nous avons clos cette cérémonie par le chant de la Marseillaise avant de se rendre au monument de la Résistance pour déposer une gerbe.

Je remercie toutes les personnes présentes, Mr le sous-préfet, les élus, les associations patriotiques et les vingt portes drapeaux.

Dans un tout autre domaine, des administrés m'ont interpellée au sujet du devenir du manoir de Lemay. Une vente par adjudication est actée par le conseil communautaire. A ce sujet, je souhaiterais connaître vos avis, vous, habitants guéhennotais en répondant au petit coupon en bas de page et le retourner en mairie.

Bonne lecture .

Nolwenn BAUCHE.

Les brèves du Conseil

Report du Conseil du 24/04/2018 faute de quorum en date du 30/04/2018

Présents : Nolwenn BAUCHE, Jean-Claude DIABAT, Gérald CHAUMIER, Didier LESAGE, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Catherine GOUGEON, Anne COUGHLIN, Christiane JOUBIQUX, Martine FERRAND

Absents : Brigitte BERNARD, Eric LE BOUQUIN

Absents excusés : Louis HATTENVILLE (Pouvoir à Jean-Claude DIABAT), François DANIEL (Pouvoir à Nolwenn BAUCHE), Nolwenn NICOLLE-PERON (Pouvoir à Didier LESAGE)

Didier LESAGE a été élu(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉNOMINATION D'UNE RUE – « Rue de la FRANCE LIBRE »

Une demande a été formulée par le délégué départemental de la France Libre.

En hommage au Lieutenant DEPLANTE et aux combattants de la France Libre qui furent parachutés à Guéhenno entre Lilléran et Châteauneuf dans la nuit du 5 au 6 juin 1944.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose que vu :

L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la Rue de l'Eglise et la Place du Marché, soumet à l'assemblée, le nom de « Rue de la FRANCE LIBRE »,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

adopte la dénomination « Rue de la FRANCE LIBRE » en lieu et place de la rue du Souvenir.

autorise Madame le Maire à faire l'acquisition de panneaux de signalisation.

charge Madame le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Pour = 13 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstentions = 0 Voix

Avis Manoir de Lemay

-Que pensez-vous de la mise en vente du Manoir de Lemay par la Communauté de Communes ?

-Quelle issue vous semble la plus porteuse ?

MAI 2018**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

HORAIRE MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanences sur rendez-vous le

Vendredi 8 juin après-midi

et le samedi matin sur RDV

François DANIEL 1^{er} Adjoint,

et Jean-Claude DIABAT,

Christiane JOUBIQUX et

Martine FERRAND, adjoints,

sur rendez-vous.

Permanence CCAS et mutuelle:

Pas de

permanence CCAS

au mois de juin

Infos Pratiques**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 16/05; 23/05 et

30/05

de 15h30 à 17h30.

▫ les dimanches : 20/05 ; 27/05 ;

de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.

**DÉCHÈTERIE BRÉNOLO**

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermée le Jeudi

Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

TAXE D'AMENAGEMENT – CONVENTION DE REVERSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.331-1, L.331-2 et suivants,

VU la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Considérant que conformément à l'article L.331-1 du Code de l'Urbanisme, actuellement, la commune de Guéhenno perçoit sur l'ensemble de son territoire la taxe d'aménagement qui a pour but de permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la commune de Guéhenno perçoit cette taxe d'aménagement, quand bien même ces opérations ou actions sont réalisées par la Communauté de communes,

Considérant que du principe général du droit, si la commune ne reverse pas la part qui **revient** à la Communauté de communes, cela constitue un enrichissement sans cause pour la commune et un appauvrissement pour la Communauté de communes,

Considérant qu'il est proposé de reverser à Centre Morbihan Communauté 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur le périmètre des zones d'activités économiques pour les autorisations d'urbanisme octroyées à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les conditions de reversement de la taxe d'aménagement sont indiquées dans la convention jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le principe de reversement à Centre Morbihan Communauté de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur le périmètre des zones d'activités économiques pour les autorisations d'urbanisme octroyées à compter du 1^{er} janvier 2017,

D'APPROUVER la convention jointe en annexe,

DE DECIDER qu'une convention sera établie pour chaque zone d'activité économique existante sur le territoire de la commune de Guéhenno,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour = 12 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstentions = 1 Voix

SALON DE COIFFURE – LOYER –

Madame le maire rappelle le départ de Madame Stéphanie BAUCHE, salon de coiffure au 16 Rue Nationale à Guéhenno.

Elle fait également part de la demande de Madame Claire BARBERE, coiffeuse, domiciliée au lieu-dit Keranna 56500 Moréac, candidate pour une éventuelle reprise en salon de coiffure au prix mensuel de **250€**

hors charges, à compter du 1^{er} juin 2018.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

-donne son accord pour mettre en location ledit local cadastré section AB n° 33,

-décide de conclure un bail commercial au profit de Madame Claire BARBERE pour l'exercice de son activité de coiffeuse,

-fixe la durée de ce bail à **trois années** entières et consécutives,

-fixe le loyer mensuel pour le local situé 16 rue nationale et ses dépendances immédiates à **250 euros** hors charges,

-décide de la gratuité du loyer pour le 1^{er} mois

-décide de mandater Maître Marine DREAN-GUIGNARD pour la réalisation du bail.

-autorise Madame le Maire à signer le bail de location proposé par le dit notaire.

Pour = 12 Voix ; Contre = 1 Voix ; Abstentions = 0 Voix

AVENANT 1 et 2 – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – TERRASSEMENT, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

AVENANT N°1 : Madame le Maire informe le conseil municipal que la modification dans la masse et dans le contenu des travaux à exécuter par l'entrepreneur, en raison de l'agrandissement du périmètre d'intervention en cours d'exécution des travaux nécessite des travaux supplémentaires sur la Rue du Stade, la Rue nationale et la zone du Parking pour un montant de 16 518,85€ HT.

AVENANT N°2 : Il s'agit d'un prolongement des aménagements sur la rue nationale et le remplacement du réseau EP Rue du Stade suite à l'ITV pour un montant de 20 410€ HT

Soit un montant de travaux supplémentaire de 36 928.85€ HT, cela représente une augmentation par rapport au marché initial de 9,94%.

La commission d'appel d'offre réunie le 13 avril 2018, a émis un avis favorable pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Madame le Maire invite le conseil municipal a délibéré,

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

Approuve ces travaux supplémentaires

Autorise Madame le Maire à signer les avenants concernés

Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstentions = 5 Voix

Du côté des loisirs**GYM DOUCE**

Gym Douce avec Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

le lundi 10h à 11h
Salle des fêtes du Roiset
(hors vacances scolaires)

N'hésitez pas à venir faire un essai,
1ère séance gratuite.

**ATELIER TRICOT**

Le mercredi 23 mai 2018

de 14h30 à 16h30 ,

à la salle annexe.

**Du côté de l'école****COLLECTE DE PAPIERS**

La collecte de papiers au profit de l'école Sainte Anne continue!

La benne est au Roiset, sur le site du tri sélectif.



Vous pouvez donc continuer à y amener vos papiers (non ficelés, et sans carton).



Le bureau de l'AEP.

COLLECTE D'ENCRE IMPRIMANTE

Une collecte de cartouches d'encre vides est organisée par l'école Sainte Anne.

Vous pouvez désormais les déposer à l'école ou à la Boulangerie Guillemet.

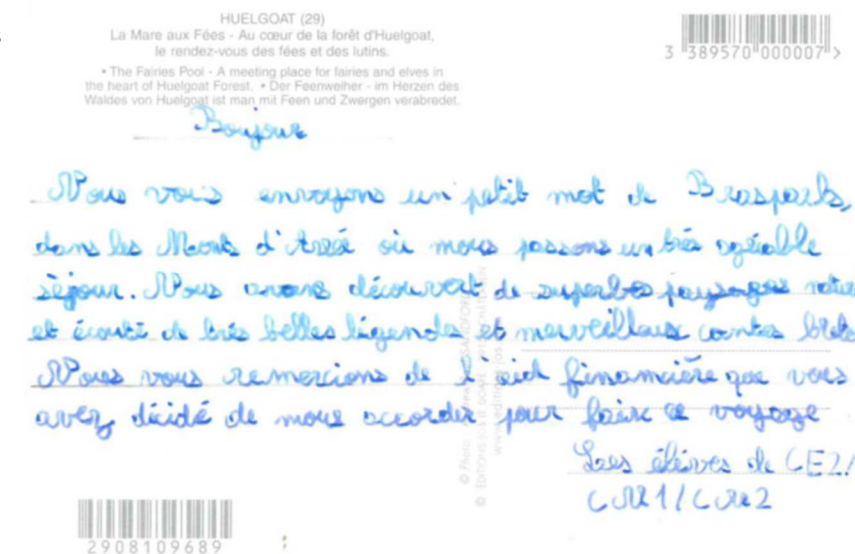
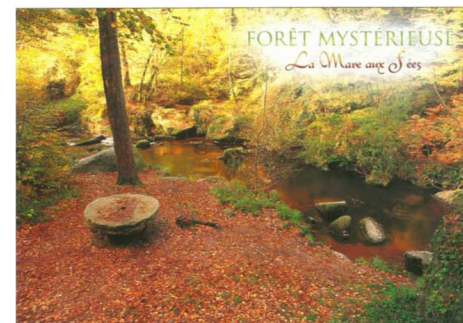
Merci à vous

**Informations Communales****Association Foncière de Remembrement**

Afin d'éviter une facturation injustifiée, il est demandé aux propriétaires de l'AFR de bien vouloir nous faire part des changements (vente, échange de parcelles...) sur présentation de l'acte notarié ou attestation.

Merci aux élèves de Notre Dame de Billio

Nous remercions les élèves de CE2/ CM1 et CM2 pour la carte postale de la forêt mystérieuse qu'ils ont envoyée à la Mairie lors de leurs voyage scolaire dans les Monts d'Arrée.

**CONCOURS PHOTOS "Patrimoine et scènes de vie"**

Dans le cadre du programme d'illuminations du clavier prévu les 3/4/5 août, la mairie de Guéhenno organise du 15 mai au 20 juillet 2018 inclus un concours photos dont le thème est "Guéhenno, son patrimoine, ses habitants, sa vie".

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, quelque soit l'âge, pour des photos prises sur le territoire de la commune.

Les renseignements, règlement et inscription, sont disponibles au secrétariat de la mairie.

La publication des résultats aura lieu le dimanche 05 août en soirée.

Contact tél. 0297422989, accueilpopulation@guehenno.fr."

**INSCRIVEZ-VOUS!****INSCRIPTION CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018**

Notre commune est engagée depuis plusieurs années dans la démarche du fleurissement et de l'embellissement durable : engagement "Village fleuri" sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Les récompenses ont fleuri en 2017 : attribution de la 2ème fleur du label "Villes et Villages fleuris", du label régional "Zéro phyto durable", du label national "Terre saine" et inscription sur le Guide vert Michelin.

L'embellissement est l'affaire de tous les habitants et demande parfois quelques efforts de citoyenneté.

Aussi la municipalité vous accompagne : elle renouvelle le concours des Maisons fleuries pour 2018 et vous invite à **vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 09 juin prochain.**

A noter, cette année seuls les lauréats inscrits seront retenus.



Les particuliers	
1- Jardins de particuliers visible de l'espace public	Jardin d'agrément
	Eco-jardin
	Jardin atypique
	Façade ou espace jardiné sur cour
2- Embellissement des logements sociaux	Appartement ou studio en immeuble collectif HLM
	Maison individuelle avec jardinet
Les espaces publics ou collectifs	
3- Décor végétal sur l'espace public	Par un particulier ou une association
	Hameaux ou lieux-dits
4- Jardins collectifs	Jardins pédagogiques
Les professionnels du tourisme	
5- Infrastructures d'accueil touristique	Gîtes et chambres d'hôtes
	Commerces
Autres professionnels	
6-Fermes embellies	

